Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_190-DE

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

AVENANT N°1

CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL 2017-2020

REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR / Communauté d'Agglomération Dracénoise

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_190-DE

ENTRE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par son Président, Monsieur Renaud MUSELIER, dûment habilité par la délibération de l'Assemblée régionale n°……. en date du……..……, ci-après désignée « la Région »

D'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération Dracénoise, représentée par son Président, Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, dûment habilité par délibération n°…… en date du ……..…, ci-après désignée « le Territoire ».

D'autre part,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

VU le règlement financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU la délibération n°15-2 du 20 février 2015 du Conseil régional, délibération cadre sur la nouvelle politique contractuelle avec les territoires - Création du Contrat Régional d'Equilibre Territorial ;

VU la délibération n°15-268 du 24 avril 2015 du Conseil régional relative au Contrat Régional d'Equilibre Territorial - cadre d'intervention des espaces ruraux, agglomérations et territoires de montagne et au cadre d'intervention des espaces métropolitains et grandes agglomérations urbaines ;

VU la délibération n°15-269 du 24 avril 2015 du Conseil régional relative au Contrat Régional d'Equilibre Territorial - Expérimentation du dispositif "Quartier de gare - intégration urbaine des Pôles d'Echanges Multimodaux" ;

VU la délibération n°15-271 du 24 avril 2015 du Conseil régional relative au Contrat Régional d'Equilibre Territorial - Modalité de mise en œuvre dans le cadre de la politique régionale de soutien au logement, à l'habitat, et de la politique foncière régionale ;

VU la délibération n°15-272 du 24 avril 2015 du Conseil régional relative au Contrat Régional d'Equilibre Territorial - Cadre d'intervention relatif au soutien de la Région aux projets de transports collectifs urbains en site propre - Espaces métropolitains et grandes agglomérations urbaines ;

VU la délibération n°17-1107 du 15 décembre 2017 du Conseil régional approuvant le Plan climat «Une Cop d'avance » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU la délibération n°17-473 du 07 juillet 2017 du Conseil régional relative à l'approbation du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (ci-après désigné le CRET) de la Communauté d'Agglomération Dracénoise ;

VU la délibération n°C_2017_097 du 06 juillet 2017 de la Communauté d'Agglomération Dracénoise relative à l'approbation du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (ci-après désigné le CRET) de la Dracénie ;

VU l'article 6 de ce contrat qui prévoit que le CRET comprend une clause de revoyure à mi-parcours et peut faire l'objet d'avenants afin de revoir la programmation, de la réorienter en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations ;

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_190-DE

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant porte sur la revoyure à mi-parcours du CRET de la « Communauté d'Agglomération Dracénoise », en application de l'article 6 du contrat initial. Il a pour objet de modifier la programmation initialement prévue en annexe 2 du contrat.

Article 2 - Structuration du contrat ; volet opérationnel

L'annexe du présent avenant remplace celle figurant initialement en annexe 2 du contrat initial, relative au volet opérationnel tel que défini dans son article 4.

Article 3- Autre disposition

Les autres dispositions du contrat initial ainsi que son annexe 1 demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le

Le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	**Le Président De la Communauté d'Agglomération Dracénoise Ancien Député du Var**
Renaud MUSELIER	**Olivier AUDIBERT -TROIN**

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_190-DE

ANNEXE 2 modifiée

TABLEAU DE SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION CRET CAD

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_190-DE

N° opération	Opération	Maître d'ouvrage	Coût total contractualisé	Montant Région prévisionnel
AXE 1 AMENAGEMENT				
I - 1	Pôle aquatique AMO	CAD	150 000 €	30 000 €
	Pôle aquatique Construction : 18 M€ Participation à l'investissement 8 M€	CAD	8 000 000 €	2 400 000 €
I - 2	Théâtre communautaire	CAD	1 200 000 €	360 000 €
I - 4	Eco quartier les Cadenades au MUY Eudes pré-opérationnelles	CAD	110 000 €	33 000 €
I - 5	Base de loisirs intercommunale de Vidauban Aménagement	CAD	141 514 €	42 454 €
	Base de loisirs intercommunale de Vidauban Aménagement parking	Vidauban	1 453 595 €	436 079 €
	Base de loisirs intercommunale de Vidauban Travaux complémentaires	CAD	166 380 €	49 914 €
I - 6	Aménagement du stade TURCHI	Lorgues	1 249 800 €	374 940 €
I-7	Dispositif ALABRI Etudes pré-opérationnelle	CAD	70 000 €	21 000 €
	Dispositif ALABRI 900 diagnostics/suivi animation - Financement 45 dossiers travaux	CAD	473 600 €	142 080 €

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_190-DE

I - 8	PUG Musée d'Art et d'Histoire	DRAGUIGNAN	7 440 000 €	1 488 000 €
I - 9	PUG - OPAH RU Volet Habitat	DRAGUIGNAN	3 671 500 €	109 150 €
	PUG - OPAH RU AMO spécifique DUP ORI (action 12)	DRAGUIGNAN	100 000 €	75 000 €
I - 10	PUG - OPAH RU ilot de l'Horloge	DRAGUIGNAN	2 626 470 €	389 000 €
I - 11	PUG - OPAH RU Liaison lavoir/ centre ancien (garage Alione)	DRAGUIGNAN	544 500 €	163 350 €
I - 13	Requalification urbaine du site historique et touristique de la Tour Charles Quint - Acquisition foncière	LE MUY	1 150 000 €	150 000 €
	Requalification urbaine du site historique et touristique de la Tour Charles Quint - Travaux	LE MUY	1 100 000 €	330 000 €
I - 14	Réhabilitation collégiale Saint-Martin	Lorgues	300 000 €	90 000 €
I - 15	Réhabilitation du Moulin Ste Cécile pour la création d'un espace culturel	Les Arcs sur Argens	1 900 000 €	570 000 €
I - 16	Acquisition foncière pour opération logement social Les Jardins 2 à LORGUES - 34 LLS	Logis Familial Varois	460 000 €	92 000 €
	Acquisition foncière pour opération logement social Cave coopérative aux ARCS - 70 LLS	Logis Familial Varois	895 000 €	150 000 €
	Acquisition foncière pour opération logement social Site de l'aire à TRANS - 30 LLS	Logis Familial Varois	290 000 €	58 000 €
I-20	Création d'un stade de foot à Draguignan	CAD	410 000 €	123 000 €
	TOTAL AXE 1		**33 902 359 €**	**7 676 967 €**

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_190-DE

AXE 2 TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE				
II - 2	Valorisation énergétique des déchets verts dans les chaudières à biomasse Etude	CAD	15 000 €	10 500 €
	Valorisation énergétique des déchets verts dans les chaudières à biomasse Travaux	CAD	200 000 €	120 000 €
II - 4	Installation d'une chaudière biomasse pour le château (mairie et OT)	Sillans	210 000 €	63 000 €
II-5	Collecte des bio-déchets chez les gros producteurs	CAD	35 000 €	10 500 €
II-6	Optimisation du tri dans les entreprises (en ZAE et en zones touristiques)	CAD	160 000 €	30 000 €
II-7	Déchèterie de Salernes - Travaux	CAD	563 000 €	30 000 €
II-8	Déchèterie de Comps - Acquisition foncière pour quai de transfert	CAD	125 000 €	37 500 €
II-9	AAP "Fonds de dépollution" Nettoyage de l'Argens suite aux inondations de 2010	CAD	100 000 €	80 000 €
II-10	AAP "Fonds de dépollution" Nettoyage de l'Argens (Vidauban-les Arcs-le Muy)	CAD	100 000 €	80 000 €
	TOTAL AXE 2		**1 508 000 €**	**461 500 €**
AXE 3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				
III - 1	Etude de requalification de la ZAE de Saint Hermentaire	CAD	10 000 €	1 000 €
	Requalification de la ZAE de l'Ecluse aux Arcs-sur-Argens	CAD	1 000 000 €	100 000 €

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_190-DE

	Requalification de la ZAE du Plan à Vidauban	CAD	833 000 €	83 300 €
	Requalification des ZAE Surcout aménagement durable et traitement de la biodiversité	CAD	1 000 000 €	200 000 €
III - 3	Valorisation touristique (dont mise en place de mobiliers connectés) Itinéraires touristiques numériques à l'échelle communautaire	CAD	470 000 €	141 000 €
	Valorisation touristique (dont mise en place de mobiliers connectés) Gorges Nartuby à Trans - Etude de maitrise d'œuvre	CAD	61 743 €	18 522 €
	Valorisation touristique (dont mise en place de mobiliers connectés) Gorges Nartuby à Trans - Travaux	CAD	459 090 €	137 728 €
	Aménagement du pont de l'Endre au Muy	CAD	110 000 €	33 000 €
	Valorisation touristique (dont mise en place de mobiliers connectés)Sentiers numériques thématiques aux Arcs	Les Arcs sur Argens	95 000 €	28 500 €
III - 4	Aménagement économique de l'ARC Sud de l'agglomération Etude préalable 90Ha au Muy	CAD	250 000 €	75 000 €
III - 5	Campus universitaire - Etude de programmation pour la mutualisation des pôles d'enseignement	CAD	83 384 €	25 000 €
III - 6	Relance et soutien de la filière céramique - Etude	Salernes	14 084 €	4 225 €
	Relance et soutien de la filière céramique - Suite opération	Salernes	19 250 €	5 775 €
III - 7	Station automatique de carburant	Comps	500 000 €	150 000 €
	TOTAL AXE 3		**4 905 551 €**	**1 003 050 €**

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_190-DE

AXE 4 MOBILITES				
IV - 1	Pôle d'échange multimodal routier (phase 1) à Draguignan Etude de MOE - Démolition - Aménagement plateforme	CAD	1 208 000 €	241 600 €
IV - 2	Schéma cyclable - Vigne à vélo Tranche 1	CAD	666 666 €	200 000 €
	Schéma cyclable - Vigne à vélo Tranche 2	CAD	635 000 €	190 500 €
	TOTAL AXE 4		**2 509 666 €**	**632 100 €**
	TOTAL		**42 825 576 €**	**9 773 617 €**